



COMMISSION DES DELEGUES

Se réunit le lundi
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal
Réunion de rentrée du 08 septembre 2023

Président : M. Franck FUHRER

Présents : Mmes Meriem CHAFRA – Sabine MARIE-SAINTE – Marcelle VIAL.

MM. Chokri ABED – Haykel AOUNI – Patrick BALADE – Eric BRIGATTI – Alain BRITO – Lucien CAMATTE – Jean-Louis CANESTRIER – Guy DE SOUZA – Raymond FRATINI – José GIGON – Jean-Pierre GIORDANO – William LAURO – Pascal MISIACZYK – Alain MORETTI – Thierry ROIG – Jean-Baptiste SCIMECA

Excusés : MM. Claude AUBERT – Ridha DJAFFAL – Franck LECOT – Thierry MARTIN

Assistent : Mme Yveline LALLIER, Présidente de la Commission Fédérale des Délégués à Paris - M. Pierre GALEA – Président de la Commission Régionale - M. Francis MAGGI, Secrétaire Général du District

Monsieur le Secrétaire Général – représentant Monsieur le Président du District, Edouard DELAMOTTE – ouvre la séance à 19 heures en remerciant tous les Délégués de leur présence.

Il tient à souligner qu'ils assurent la coordination de l'ensemble des rencontres et en sont, en quelque sorte, les directeurs administratifs.

Le Président Franck FUHRER présente M. Pierre GALEA – Président de la Commission Régionale et Mme Yveline LALLIER – Présidente de la Commission Fédérale des Délégués à Paris.

Il présente, ensuite : MM. Mikael CALONNE – Jean-Christophe CENAZANDOTTI – Hassen HAMILA et Anthony TORRE - qui ont fait récemment acte de candidature pour intégrer le corps des Délégués.

Il effectue, ensuite, un rappel sur le rôle et la fonction du délégué :

- La tablette du match devra être récupérée dans le vestiaire des officiels par le Délégué afin que le club visiteur puisse valider et ne pas omettre de vérifier qu'elle soit chargée correctement.
- Le Délégué, à la mi-temps et en fin de match, doit se situer à l'entrée du tunnel des vestiaires et non au milieu du terrain avec les arbitres.
- Le Délégué, en cas de non-respect du protocole, doit prévenir les dirigeants du club concerné.
- Les bancs de touche sont sous la responsabilité du Délégué durant toute la rencontre.
- Comptabiliser les arbitres qui arrivent en retard. Ne pas le mentionner sur votre rapport mais faire remonter l'information par téléphone au Président de la Commission Franck.
- Informer les clubs qu'il est souhaitable d'effectuer la préparation du match par le biais d'un ordinateur et non sur une tablette et ce avant vendredi minuit pour l'équipe visiteuse.

Quant à l'équipe recevant sa préparation devra se faire à partir du samedi 0 heure et au plus tard le matin de la rencontre et surtout pas sur le terrain.

- Si présence de 3 arbitres : le responsable des maillots et du gonflage des ballons est sous le contrôle de l'Assistant 1.
- Contrôler que les entraîneurs n'aient pas la même couleur de maillot que les joueurs sur le terrain.
- Les délégués devront demander aux joueurs qui se préparent à rentrer sur le terrain d'enlever leur chasuble au moment où l'Assistant 1 effectue la vérification de l'équipement.
- En cas de problème d'indisponibilité de dernière minute : ne pas contacter la Ligue mais téléphoner aussitôt à Franck qui fera le nécessaire.
- En cas d'intempérie = terrain impraticable : lorsque la rencontre n'a pas été jouée, le Délégué demandera à l'arbitre central d'effectuer le contrôle des joueurs présents.
- Lors d'un changement de joueur, si le « sortant » devait quitter le terrain d'un autre lieu que devant les bancs, un dirigeant de son club devra, obligatoirement, venir à sa rencontre très rapidement pour lui remettre une chasuble. Le coach concerné devra communiquer le numéro du joueur sortant.
- En fin de match, ce n'est pas au Délégué de demander s'il y a des blessés. Il s'agit du rôle des dirigeants.

PROMOTIONS SAISON EN COURS :

Fédération : Mme Meriem CHAFRA

Ligue Séniors – R 2 : Mme Sabine MARIE-SAINTE et M. Jean-Pierre GIORDANO.

INDEMNITÉ DE DÉFRAIEMENTS :

La somme de 42 € a été accordée.

RAPPORT DE DÉLÉGATION :

Ne pas oublier de cocher toutes les cases dans votre rapport même si certains points ne vous concernent pas.

Tous les rapports doivent être transmis au plus tard le mardi midi, mais de préférence le lundi soir. Ceux-ci sont supervisés par Jean-Louis et Alain.

Ne pas omettre de joindre les fiches de notations à la Ligue Méditerranée lors des rencontres « Permis de conduire ».

Matches reportés ou annulés : avertir très rapidement les membres de la Commission des Délégués.

INDISPONIBILITÉS

Ne pas oublier de les mentionner au moins 15 jours avant sur « mon compte My FFF » puis de les transmettre par e-mail à Franck – Jean Louis et Alain.

QUESTIONS DIVERSES :

Réponse a été donnée aux différentes questions formulées par les délégués.

La séance est levée à 21 Heures.

Le Président de séance :
M. Franck FUHRER

Le Secrétaire de séance :
Mme. Marcelle VIAL